

Bureau du 6 juin 2005

Décision n° B-2005-3270

objet : **Colloque "coopérations territoriales face aux enjeux de l'organisation des déplacements et de la croissance urbaine" - Réserve de places - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence**

service : Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La société Sémaphores, bureau d'études spécialisé dans l'accompagnement des projets de territoire sur les champs de l'habitat, des déplacements et de l'environnement, organise régulièrement des colloques professionnels portant sur des thématiques en rapport avec ses activités. Le dernier colloque organisé à Marseille en septembre 2004, "nos métropoles à l'épreuve du XXI siècle", qui portait sur les enjeux liés au vieillissement de la population et aux défis de la mobilité, a réuni des experts nationaux et internationaux reconnus ainsi que des témoignages d'expériences de quelques collectivités territoriales françaises sur ces questions. Ce colloque a été un succès au regard de la qualité des intervenants et des débats. Plusieurs élus et cadres de la Communauté urbaine y ont d'ailleurs participé.

La société Sémaphores organise son prochain colloque sur le thème des coopérations territoriales face aux enjeux de l'organisation des déplacements et de la croissance urbaine. La métropole lyonnaise apparaissant comme un cas très intéressant de cette problématique, avec sa forme polynucléaire qui implique des solidarités objectives entre les différents territoires, la société Sémaphores a décidé d'organiser ce prochain colloque à Lyon à l'automne 2005. Celui-ci permettra de confronter la situation de la métropole lyonnaise à d'autres métropoles françaises avec l'intervention d'acteurs reconnus : élus, techniciens, professionnels des filières transports et habitat et quelques experts. Cette manifestation se déroulera sur une journée, avec l'objectif de réunir un public ciblé à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise.

La métropole lyonnaise est entrée dans une phase de réflexion active pour redéfinir sa stratégie de planification territoriale et ses projets de développement à moyen et long termes, avec l'engagement des démarches du schéma de cohérence territoriale (SCOT), inter SCOT et Lyon 2020. Cette réflexion s'engage dans un contexte institutionnel complexe, à l'heure de profondes mutations socio-démographiques, économiques et sociétales. L'ensemble de ces enjeux, appliqué au territoire de l'agglomération lyonnaise, mérite d'être explicité auprès des élus et techniciens confrontés à ces questions pour être mieux partagé.

La Communauté urbaine étant fortement impliquée sur l'ensemble de ces démarches, il est proposé que des élus et techniciens de la collectivité participent à cette manifestation.

Il est proposé la réserve et l'acquisition de 250 places pour un montant de 45 000 € HT, soit 53 820 € TTC, volume correspondant aux besoins propres de la Communauté urbaine et à sa volonté d'associer le plus grand nombre de ses partenaires techniques et institutionnels.

L'achat de ces places sera encadré par la formalisation d'un marché négocié entre l'organisateur, la société Sémaphores et la Communauté urbaine. Ce marché stipulera notamment les droits rattachés à l'acquisition de ces places, notamment en matière de communication des actes du colloque ainsi que les conditions tarifaires et de remboursement en cas d'annulation de la manifestation.

Les prestations pourraient faire l'objet d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence, conformément à l'article 35-III-4° du code des marchés publics.

La commission permanente d'appel d'offres, sur proposition de la personne responsable du marché, a attribué ce marché à ce prestataire le 13 mai 2005 ;

Vu ledit projet de marché ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour l'acquisition et la réservation de 250 places pour un colloque sur le thème "coopérations territoriales face aux enjeux de l'organisation des déplacements et de la croissance urbaine" et tous les actes contractuels afférents avec l'entreprise Sémaphores pour un montant de 53 820 € TTC, conformément à l'article 35-III-4° du code des marchés publics.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 623 300 - fonction 23.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,